

#### **NOTICE PASS SPORT 2025**

## **QU'EST CE QUE C'EST?**

Le pass Sport est une aide de 70€ par personne éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans un club de sport.

Le dispositif sera ouvert du **1er septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025** pour une inscription annuelle pour la saison sportive 2025 ou 2025-2026.

# QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

- Avoir entre 14 et 17 ans (être nés entre le 01/01/2008 et le 31/12/2011) et percevoir l'ARS\*;
- Avoir entre 6 et 20 ans (être né entre le 01/01/2005 et le 31/12/2019) et percevoir l'AEEH\*;
- Avoir entre 16 et 30 ans (être né entre le 01/01/1995 et le 31/12/2009) et percevoir l'AAH\*;
- Les **étudiants** (âgés de 28 ans révolus au plus), qui justifient être bénéficiaires au 15/10/2025 de l'une de ces aides :
- une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2025-2026
  - Ou une aide annuelle du CROUS pour l'année universitaire 2025-2026
- Ou une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2025-2026

ARS = Allocation de Rentrée Scolaire / AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé / AAH = Allocation aux Adultes Handicapés

#### **ENVOI DU CODE**

Le pass Sport 2025 sera transmis sous la forme d'un code alphanumérique par mail ou sms aux bénéficiaires en 2 vagues :

- 1ère vague : à la fin du mois d'août 2025
- **2ème vague: au 15 octobre 2025** pour les nouveaux bénéficiaires et les étudiants

Voici à quoi ressemble le pass Sport envoyé par mail ou sms :



### **OUTILS POUR LE CLUB**

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative propose :

- Des informations sur le pass Sport : site www.pass.sports.gouv.fr ;
- Un kit de communication permettant aux clubs de faire savoir qu'ils accueillent les bénéficiaires du dispositif : accès au kit de communication pour les club (site du pass Sport) ;
- Des réponses à vos questions : liste des questions fréquentes (site du pass Sport) ;
- Tableau de bord des données publiques autour du pass Sport : [à venir]

Une équipe dédiée est présente pour répondre à vos questions.

Pour cela, vous trouverez un formulaire de contact en bas de la page : ☐ Nous contacter par mail Questions fréquentes (site du pass Sport).

En période d'affluence, le délai de réponse peut être allongé. Pour nous aider à vous répondre plus efficacement, nous vous remercions de n'envoyer qu'un seul message. © Merci de votre patience.

#### QUE DOIT FAIRE LE CLUB?

Le club doit accueillir la personne éligible au dispositif qui se présente avec son code pass Sport et lui accorder la réduction de 70€ lors de son inscription entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025.

Lors de l'inscription de tout adhérent, il est préconisé de demander systématiquement si la personne est éligible au pass Sport.

Si elle l'est et qu'elle n'a pas de code alphanumérique à présenter, il faut alors que le club lui propose de consulter mettre lien vers le site

Le club doit disposer d'un espace sur l'application LCA pour les démarches concernant le pass Sport :

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/

Si le club **n'a pas créé son espace**, il est possible d'en créer un en allant directement sur cette page spécifique : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/register">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/register</a>
Aidez-vous de ce tutoriel élaboré par nos services pour la création de votre compte : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/register">Tutoriel Club</a>

et agrément 2025.

Attention : vérifiez bien votre SIRET lors de la création de votre compte.

🛮 Si le club dispose d'un espace, une mise à jour des informations est attendue au sein de LCA.

- 1. Dans l'identité du club, cochez :
  - ✓ Dispositif pass Sport
  - ✓ Accueil des personnes en situation de handicap (si la structure le propose)
- 2. Renseignez les activités
- 3. Déposez un RIB à jour qui correspond au club et à la section associée au numéro de SIRET
  - Si la personne ayant les codes pour accéder à LCA quitte votre club, n'oubliez pas de partager le compte avec une nouvel personne. Si la personne ayant l'accès au compte est déjà partie, contactez la <u>cellule d'assistance LCA</u>
- 4. Dans la rubrique affiliations aux fédérations sportives : renseigner le nom de votre fédération
  - o Si ce bouton apparaît ✓ vous pouvez directement passer à l'enregistrement du RIB
  - Si ce bouton apparaît 🗘 vous devez déposer votre attestation d'affiliation (téléchargeable depuis l'espace club de votre fédération)

#### Pour enregistrer les codes des bénéficiaires :

- 1. Allez dans la rubrique « gérer les inscriptions pass Sport » sur votre compte LCA
- 2. Saisissez les codes individuellement

Après vérification par les services instructeurs, vous pourrez bénéficier du remboursement de 70€ par personne éligible accueillie au sein de votre club.

Aidez-vous de ce tutoriel élaboré par nos services pour la création de votre compte : <u>Tutoriel Club</u> <u>et agrément 2025</u>.